



# Annexe 3-2 Servitudes d'Utilité Publique

## e) A5 - Servitude d'Aqueduc - plans

Révision du PLU

Nîmes, vers un projet de ville durable

PRESCRIPTION  
le 29/05/2010

PROJET ARRÊTÉ  
le 30/09/2017

APPROUVÉ  
le 07/07/2018

MODIFICATION  
le / /

RÉVISION ALLÉGÉE  
le / /

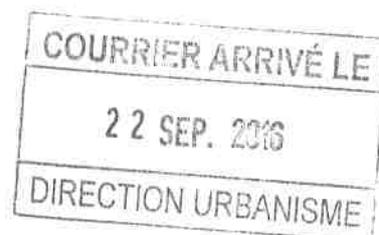
MISE À JOUR  
le / /

## **Annexe 3-2**

### **Servitudes d'Utilité Publique**

#### **e) A5 - Servitude d'Aqueduc**

- parcelles LS 507, 511 – traverse du Tadorne + plan
- parcelle DP 331 – rue de la Crucimèle – rue Bonfa + plan



**SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE POUR LE PASSAGE  
D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE**

A titre de servitude réelle et perpétuelle, Nîmes Métropole a obtenu un droit de passage d'une canalisation souterraine d'eau potable. Ce droit de passage s'applique de plein droit au propriétaire du fonds servant et à ses ayants droits ainsi qu'à tout nouveau propriétaire du fait du transfert de propriété de ladite parcelle.

Ce droit de passage s'exerce pour la conduite 450 mm sur une largeur d'environ 3 ml pour la conduite 800 mm sur une largeur de 4 ml de part d'autre de l'axe de la conduite et sur une longueur d'environ 30 ml telle que son emprise est figurée au plan ci-annexé.

L'emprise de la servitude sur la parcelle LS 511 correspond à la surface totale de la parcelle soit environ 52 m<sup>2</sup>, l'emprise de la servitude sur la parcelle LS 508 est d'environ 268 m<sup>2</sup> ce qui représente une emprise totale sur les deux parcelles d'environ 320 m<sup>2</sup>.

La génératrice supérieure de la conduite est située à une profondeur minimale de 60 cm. Nîmes Métropole pourra, le cas échéant, créer des branchements pour alimenter des parcelles riveraines sans que ces travaux ne puissent sortir de cette emprise.

**DESIGNATION**

Section	N°	adresse	Surface
LS	507	Traverse du Tadorne	10 a 92 ca
LS	511	Traverse du Tadorne	00 a 52 ca

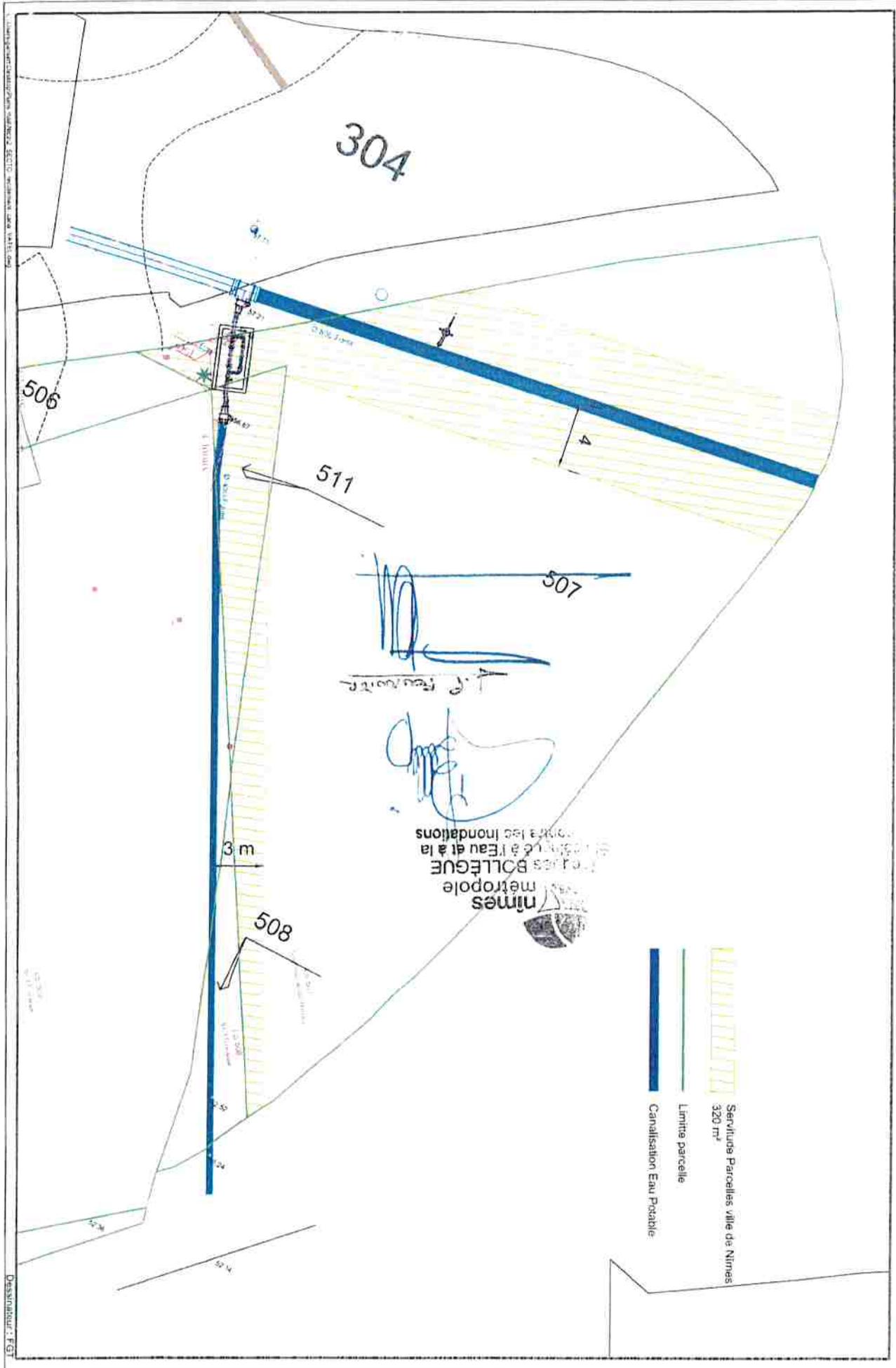
**MENTIONS D'ENREGISTREMENT ET DE PUBLICATION**

Publié et enregistré le 17 mars 2016  
Au service de la publicité foncière de Nîmes 1er Bureau  
2016 D N°4817  
Volume : 2016 P N° 2825

Ech : 1 / 200  
 Version : 30/07/2014  
 Chef Projet AEP :  
 Chef Projet EU :

PLAN D'EMPRISE DE SERVITUDE PARCELLES 507 et 511 - Commune de Nîmes  
 Nîmes - Traversée du Tadome - AEP Ø800 et Ø400

DIRECTION DE L'EAU  
 ET DE L'ASSAINISSEMENT  

Dessinateur : FGT



## SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE

A titre de servitude réelle et perpétuelle, Nîmes Métropole a obtenu un droit de passage d'une canalisation souterraine d'eau potable. Ce droit de passage s'applique de plein droit au propriétaire du fonds servant et à ses ayants droits ainsi qu'à tout nouveau propriétaire du fait du transfert de propriété de ladite parcelle.

Ce droit de passage s'exerce sur toute la surface de la parcelle telle que son emprise est figurée au plan ci-annexé. La génératrice supérieure de la conduite est située à une profondeur minimale de 60 cm. Nîmes Métropole pourra, le cas échéant, créer des branchements pour alimenter des parcelles riveraines sans que ces travaux ne puissent sortir de cette emprise.

### DESIGNATION

Section	N°	adresse	Surface
DP	331	Rue Crucimelle – Rue Bonfa	145 m <sup>2</sup>

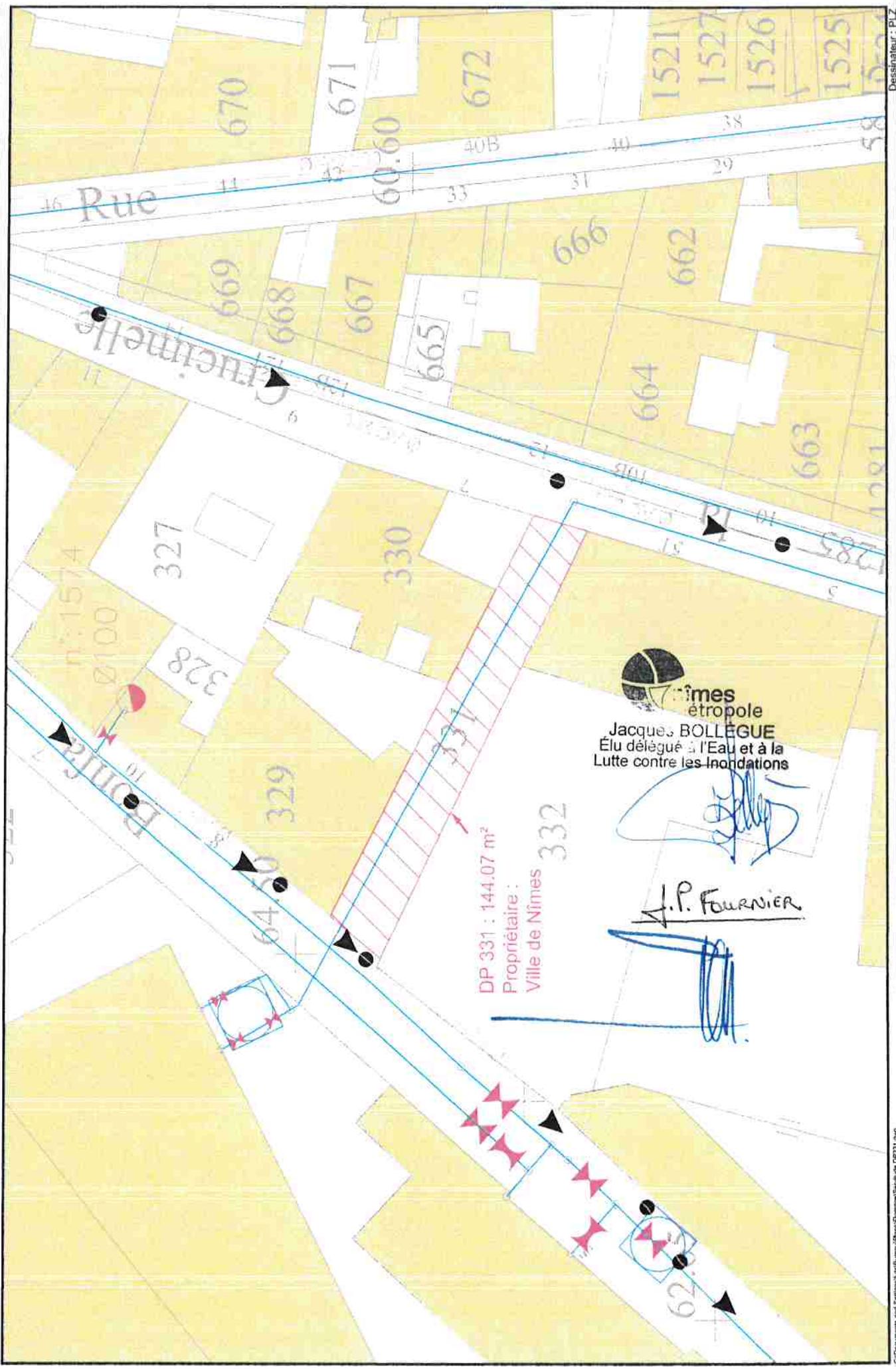
### MENTIONS D'ENREGISTREMENT ET DE PUBLICATION

Publié et enregistré le 17 mars 2016  
Au service de la publicité foncière de Nîmes 1er Bureau  
2016 D N°4823  
Volume : 2016 P N° 2828

N  
  
 Ech : 1/250°  
 Version : 04/09/2014  
 Chef Projet AEP :  
 Chef Projet EU :

PLAN DE SITUATION  
 Servitude parcelle DP 331 - Rue de la Crucimelle à NIMES

DIRECTION DE L'EAU  
 ET DE L'ASSAINISSEMENT  



**Annexe 3-2 Servitudes d'Utilité  
Publique**

Révision du PLU